

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

JANVIER
2023

PRINCIPALES TENDANCES

A fin janvier 2023 et en comparaison avec la même période de l'année 2022, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 27,8% provenant de :

- L'augmentation de 28,9% des impôts directs (+80 MDH) suite à la hausse de la taxe professionnelle (+35 MDH), de la taxe de services communaux (+23 MDH), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+19 MDH) et de la taxe d'habitation (+3 MDH);
- La hausse de 21,9% des impôts indirects (+219 MDH) qui s'explique pour l'essentiel par l'augmentation de 19,6% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (+164 MDH);
- L'augmentation de 57,8% des recettes non fiscales provenant notamment de la hausse de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+52 MDH), des recettes domaniales (+17 MDH) et des redevances sur les recettes des mandataires des marchés de gros (+17 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 53,4% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en diminution de 0,1% en raison de la baisse de 0,8% des dépenses de personnel et de 38,5% des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la hausse de 47,8% des dépenses des autres biens et services;
- des dépenses d'investissement qui ont été de 22 MDH à fin avril 2023, alors qu'aucune dépense n'a été enregistrée à fin janvier 2022.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin janvier 2023, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 995 MDH contre un solde ordinaire positif de 587 MDH un an auparavant;
- un excédent global de 991 MDH, compte tenu d'un solde positif de 18 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 587 MDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde nul dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 991 MDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2023.

Excédents globaux

A fin janvier 2023, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2023 (991 MDH) et des années antérieures ont été de 47,6 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Janvier 2022	Prévisions 2023	Janvier 2023	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	<u>1 463</u>	<u>47 000</u>	<u>1 870</u>	4%	<u>27,8%</u>
1.1- Recettes fiscales :	1 276	38 867	1 575	4%	23,4%
<i>Impôts directs</i>	277	22 352	357	2%	28,9%
<i>Impôts indirects</i>	999	16 515	1 218	7%	21,9%
1.2- Recettes non fiscales :	187	8 133	295	4%	57,8%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	62	811	79	10%	27,4%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	38	1 535	90	6%	136,8%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	0	3 054	4	0%	
<i>Autres recettes</i>	87	2 733	122	4%	40,2%
2- DEPENSES ORDINAIRES	<u>876</u>	<u>30 035</u>	<u>875</u>	3%	<u>-0,1%</u>
2.1- Biens et services :	863	29 028	867	3%	0,5%
<i>Personnel</i>	840	13 245	833	6%	-0,8%
<i>Autres biens et services</i>	23	15 783	34	0%	47,8%
2.2- Intérêts de la dette	13	1 007	8	1%	-38,5%
3- SOLDE ORDINAIRE	<u>587</u>	<u>16 965</u>	<u>995</u>		
4- INVESTISSEMENT²	0	6 594	22	0%	
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	-8	0		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	0	-1 392	18		
7- EXCEDENT³	<u>587</u>	<u>8 971</u>	<u>991</u>		
8- FINANCEMENT² :	<u>-587</u>	<u>-8 971</u>	<u>-991</u>		
<i>Recettes d'emprunt</i>	6	2	0		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-19	-1 961	-21		
<i>Variation de l'excédent</i>	-574	-7 012	-970		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Janvier 2022	Prévisions 2023	Janvier 2023	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	1 276	38 867	1 575	4%	23,4%
IMPÔTS DIRECTS	277	22 352	357	2%	28,9%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	80	8 455	103	1%	28,8%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	61	7 412	96	1%	57,4%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	10	886	13	1%	30,0%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	126	2 220	145	7%	15,1%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	0	1 698	0	0%	
<i>Part des régions dans l'IR</i>	0	1 681	0	0%	
IMPÔTS INDIRECTS	999	16 515	1 218	7%	21,9%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	835	12 755	999	8%	19,6%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	0	445	0	0%	
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	41	962	65	7%	58,5%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	7	258	12	5%	71,4%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	11	491	22	4%	100,0%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	26	178	22	12%	-15,4%
<i>Taxe de séjour</i>	6	350	23	7%	283,3%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	23	231	31	13%	34,8%
<i>Autres impôts indirects</i>	50	845	44	5%	-12,0%
RECETTES NON FISCALES	187	8 133	295	4%	57,8%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	62	811	79	10%	27,4%
<i>Redevance OTDP communal</i>	38	1 535	90	6%	136,8%
<i>Fonds de concours</i>	0	261	4	2%	
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	23	1 056	40	4%	73,9%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	0	286	0	0%	
<i>Subventions</i>	0	2 793	0	0%	
<i>Recettes diverses</i>	64	1 391	82	6%	28,1%
TOTAL DES RECETTES	1 463	47 000	1 870	4%	27,8%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	38	139	1 693	1 870
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	33	24	598	655
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	33	24	320	377
<i>Produits des services</i>	0	0	70	70
<i>Produits des biens</i>	0	0	208	208
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	5	0	207	212
Taxe de services communaux	5	0	98	103
Taxe professionnelle	0	0	96	96
Taxe d'habitation	0	0	13	13
1.3- Ressources transférées :	0	115	888	1 003
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	115	884	999
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	0	0	0	0
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	0	0	0	0
<i>Fonds de concours et subventions</i>	0	0	4	4
2- DEPENSES ORDINAIRES	20	83	772	875
2.1- Biens et services :	15	83	769	867
<i>Personnel</i>	15	79	739	833
<i>Autres biens et services</i>	0	4	30	34
2.2-Intérêts de la dette	5	0	3	8
3- SOLDE ORDINAIRE	18	56	921	995
4- INVESTISSEMENT	0	0	22	22
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	0	0
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	0	0	18	18
7- EXCEDENT	18	56	917	991
8- FINANCEMENT :	-18	-56	-917	-991
<i>Recettes d'emprunt</i>	0	0	0	0
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-11	-1	-9	-21
<i>Variation de l'excédent</i>	-7	-55	-908	-970

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin janvier 2023 laisse apparaître une hausse des ressources de 27,8% et une baisse des dépenses ordinaires de 0,1%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 995 MDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 22 MDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 18 MDH, les budgets des collectivités territoriales ont dégagé un excédent global de 991 MDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 1,9 MMDH en augmentation de 27,8% par rapport à fin janvier 2022. Ceci s'explique par la hausse de 20,1% des recettes transférées, de 40,4% des recettes gérées par l'Etat et de 37,3% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2022	Prévisions	2023	Evol. %
Transférées	835	19 633	1 003	20,1%
Gérées par l'Etat	151	16 753	212	40,4%
Gérées par les collectivités	477	10 614	655	37,3%
TOTAL	1 463	47 000	1 870	27,8%

1.1-RECETTES FISCALES

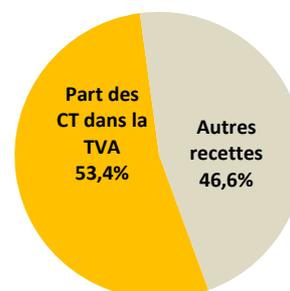
Les recettes fiscales ont atteint 1,6 MMDH, en augmentation de 23,4% par rapport à leur niveau à fin janvier 2022, suite à la hausse de 28,9% des impôts directs et de 21,9% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 84,2% des recettes globales des collectivités territoriales à fin janvier 2023.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 1.003 MDH à fin janvier 2023 contre 835 MDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 20,1%. Ceci résulte de l'augmentation de 19,6% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (+164 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 53,4% de leur part dans le produit de la TVA.

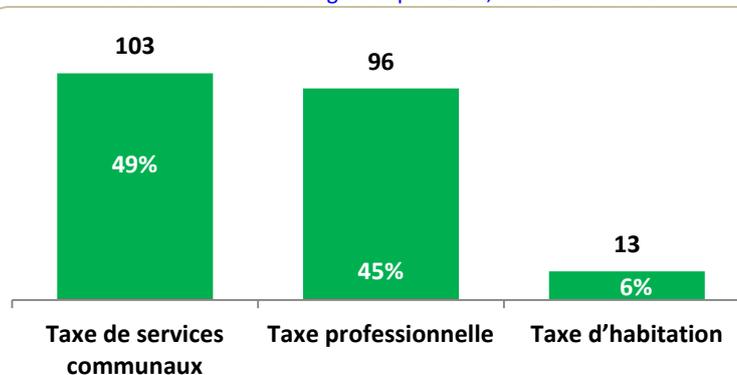
Structure des recettes des collectivités en 2022



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin janvier 2023, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 212 MDH contre 151 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 40,4%, provenant de la hausse, de la taxe professionnelle (+35 MDH) de la taxe de services communaux (+23 MDH) et de la taxe d'habitation (+3 MDH).

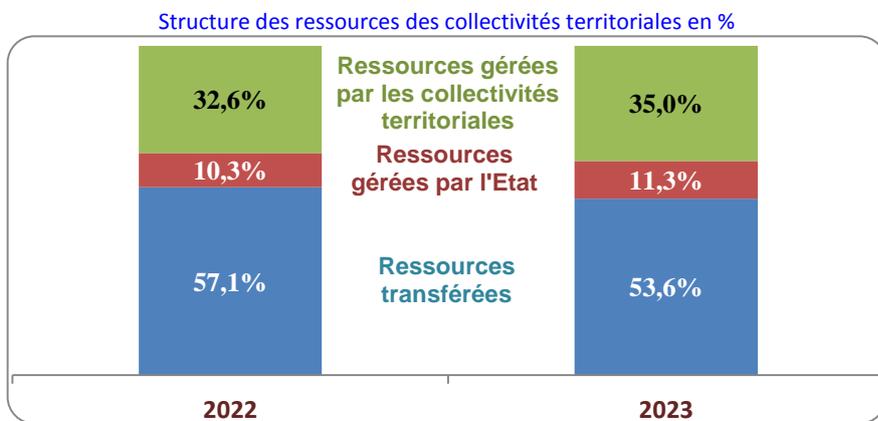
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 655 MDH à fin janvier 2023 contre 477 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 37,3%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (145 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (90 MDH), des recettes domaniales (79 MDH) et de la taxe sur les opérations de construction (65 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin janvier 2022 et fin janvier 2023, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et des ressources gérées par l'Etat, conjuguée à une diminution de la part des ressources transférées.



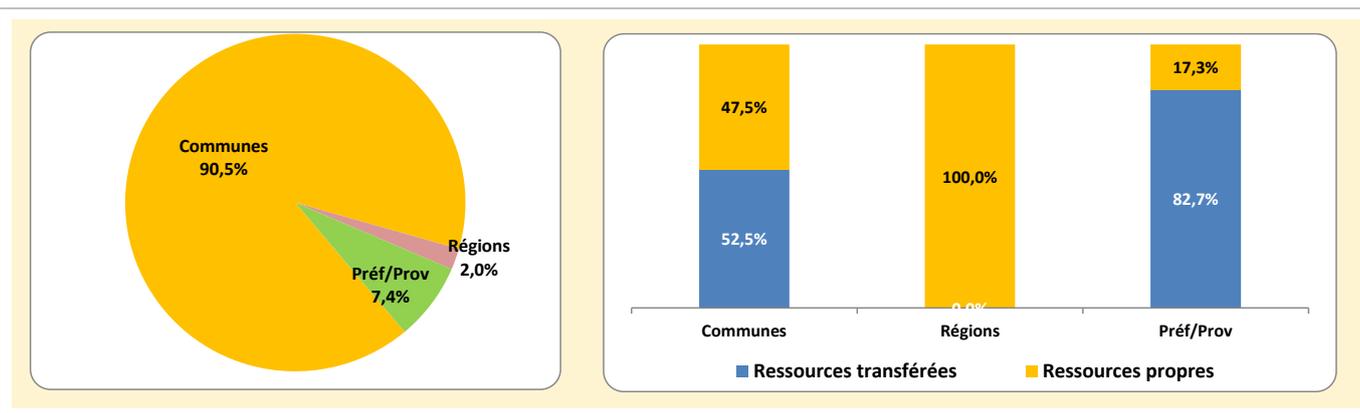
1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 295 MDH, en hausse de 57,8% par rapport à leur niveau à fin janvier 2022, en raison principalement de l'augmentation de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+52 MDH), des recettes domaniales (+17 MDH) et des redevances sur les recettes des mandataires des marchés de gros (+17 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 1.693 MDH et représentent 90,5% des recettes globales des collectivités territoriales à fin janvier 2023.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin janvier 2023, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 52,5% des recettes des communes contre 82,7% pour les préfectures et provinces.

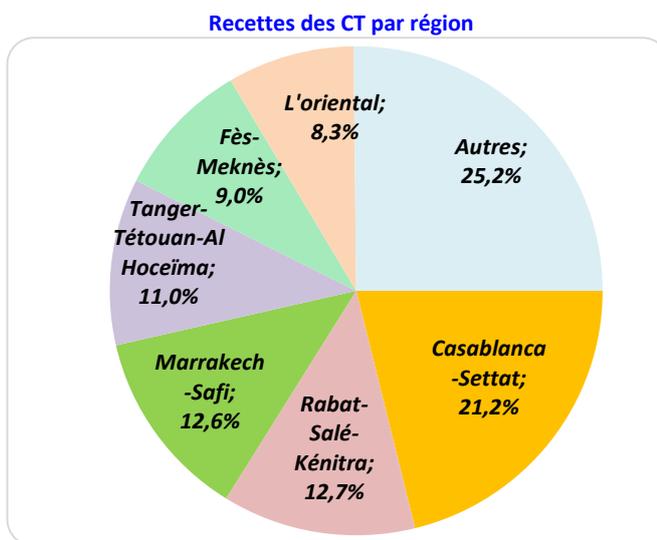


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 74,8% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (396 MDH) représentent 21,2% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 12,7% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 0,8%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	175	110	110	396
Rabat-Salé-Kénitra	82	25	130	237
Marrakech-Safi	81	19	135	235
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	75	23	108	206
Fès-Meknès	49	5	115	169
L'oriental	48	9	98	156
Souss-Massa	63	11	80	153
Béni Mellal-Khénifra	37	5	80	121
Drâa-Tafilalet	21	2	58	82
Laâyoune-Sakia El Hamra	14	0	45	59
Guelmim-Oued Noun	7	1	32	41
Dakhla-Oued Ed Dahab	2	0	13	15
TOTAL	655	212	1 003	1 870

2- DEPENSES

A fin janvier 2023, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 918 MDH, en hausse de 2,6% par rapport à leur niveau à fin janvier 2022. Elles se composent à hauteur de 95,3% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin janvier 2023, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 875 MDH, soit une diminution de 0,1% en raison de la baisse de 0,8% des dépenses de personnel et de 38,5% des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la hausse de 47,8% des dépenses des autres biens et services.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2022	Prévision	2023	Réalisation	Variation
Personnel	840	13 245	833	6%	-0,8%
Autres biens et services	23	15 783	34	0%	47,8%
Intérêts dette	13	1 007	8	1%	-38,5%
TOTAL	876	30 035	875	3%	-0,1%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin janvier 2023 ont été de 833 MDH contre 840 MDH à fin janvier 2022, soit une baisse de 0,8%. Les salaires représentent 95,2% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 83,4% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 34 MDH à fin janvier 2023 contre 23 MDH un an auparavant, en hausse de 47,8%. Elles sont constituées pour 44,1% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 8 MDH à fin janvier 2023 contre 13 MDH un an auparavant, en baisse de 38,5%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin janvier 2023 a dégagé un solde ordinaire positif de 995 MDH contre un solde ordinaire positif de 587 MDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

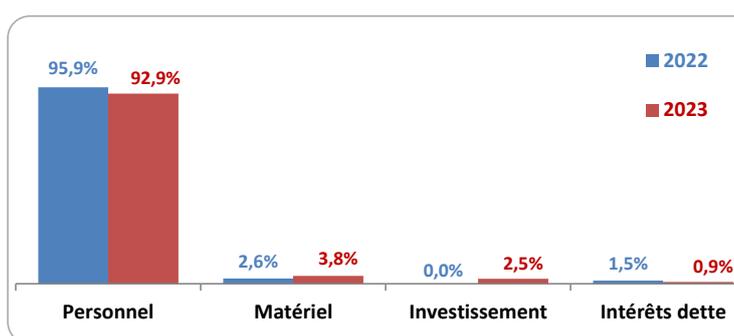
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 22 MDH à fin janvier 2023 (20 MDH au niveau des programmes nationaux et 1 MDH au niveau des émissions au titre des travaux neufs et grosse réparations et 1 MDH au niveau des émissions au titre des acquisitions immobilières).

Durant le mois de janvier 2022, aucune opération de dépense d'investissement n'a été enregistrée.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2022	Prévision	2023	Taux de réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	0	1 069	1	0%	
Projets intégrés ⁶	0	823	0	0%	
Acquisitions immobilières	0	469	1	0%	
Acquisitions mobilières ⁷	0	254	0	0%	
Programmes nationaux ⁸	0	2 166	20	1%	
Subventions	0	1 813	0	0%	-
TOTAL	0	6 594	22	0%	

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin janvier 2022 et fin janvier 2023 fait ressortir la hausse de la part des dépenses de matériel et la part des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de personnel et de la part des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

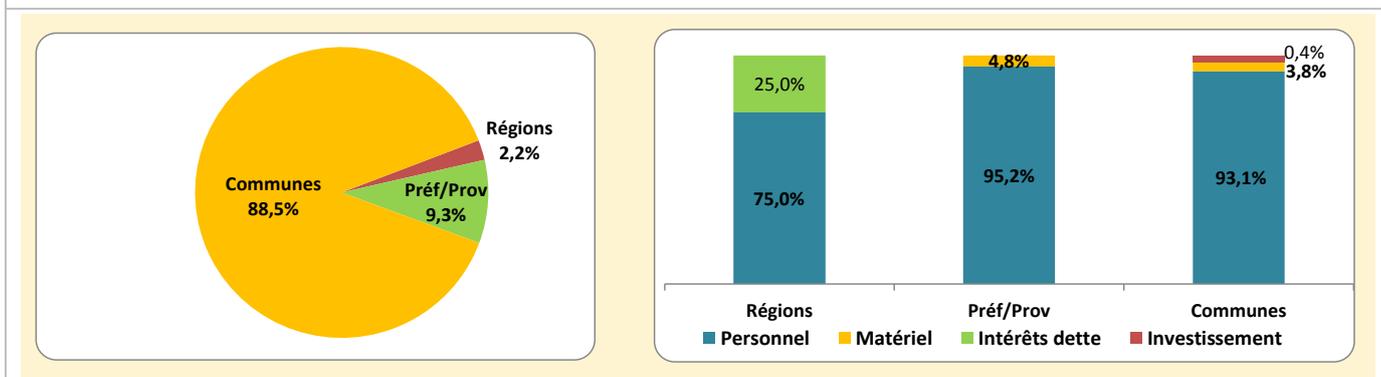
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 794 MDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires des collectivités territoriales est de 88,5% à fin janvier 2023.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin janvier 2023 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (93,1%) et des préfectures et provinces (95,2%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 75% des dépenses de personnel et de 25% des charges en intérêts de la dette.

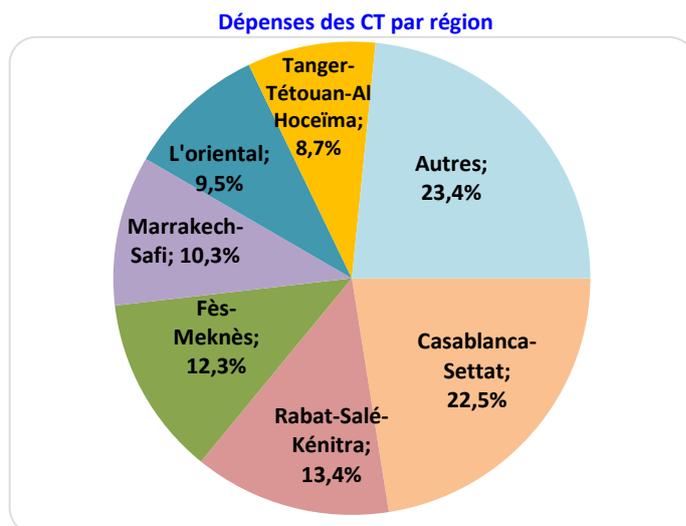


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 76,6% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (202 MDH) représentent 22,5% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	173	7	2	20	202
Rabat-Salé-Kénitra	117	1	0	2	120
Fès-Meknès	98	12	0	0	110
Marrakech-Safi	91	1	0	0	92
L'oriental	77	4	4	0	85
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	76	2	0	0	78
Béni Mellal-Khénifra	58	3	1	0	62
Souss-Massa	50	2	1	0	53
Laâyoune-Sakia El Hamra	34	1	0	0	35
Drâa-Tafilalet	32	0	0	0	32
Guelmim-Oued Noun	18	1	0	0	19
Dakhla-Oued Ed Dahab	9	0	0	0	9
TOTAL	833	34	8	22	897

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin janvier 2023 un solde nul et un solde positif de 18 MDH respectivement contre des soldes nuls pour les budgets annexes et les comptes spéciaux à fin janvier 2022.

4- EXCEDENT

La situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 991 MDH à fin janvier 2023 contre un excédent global de 587 MDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin janvier 2023, soit 991 MDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2023.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin janvier 2023 a permis le remboursement du principal de la dette pour 21 MDH et la reconstitution des excédents pour 970 MDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin janvier 2023, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 47,6 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2023 (991 MDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2023 et non payées.

Le reliquat constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 51,9% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin janvier 2023

